



Carte d'ancien combattant : preuve de nationalité ?

Par **bonchar**, le **03/08/2012 à 15:44**

Bonjour, la carte d'ancien combattant, peut-elle se substituer à la carte nationale d'identité ? merci

Par **pat76**, le **03/08/2012 à 18:26**

Bonjour Non. Ce n'est pas un document d'identité reconnu donc pas de substitution possible.

Par **Tisuisse**, le **06/08/2012 à 19:16**

Bonjour bonchar, Vous avez ouvert 3 topics sur le même sujet. Merci de répondre en cliquant sur la case spéciale, en bas du dernier message, intitulée REPONDRE. Je laisse donc ce seul topic ouvert et supprime les 2 autres.